

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Arkéa Focus Artificial Intelligence

Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés									
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement									
FR001400QL3									
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	EET 31/03/2025	Incidence [31/03/2025]	Incidence [30/06/2024]	Couverture des actifs éligibles	Eligibilité	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	30020_GHG_Emissions_Scope_1_V alue	52,67	331,00	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Pour le calcul des Principales Incidences Négatives relatives aux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, le choix a été fait d'utiliser les données fournies par MSCI. A compter du premier Janvier 2025, Arkéa Asset Management a décidé d'établir une stratégie d'alignement au accord de Paris et à ce titre Arkéa Asset Management s'engage à conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	30060_GHG_Emissions_Scope_2_V alue	158,84	456,73	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	30100_GHG_Emissions_Scope_3_V alue	7 769,16	57 394,23	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	30220_Carbon_Footprint_Scope12_ Value	3,78	8,94	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Nous constatons une nette évolution générale par rapport à la période précédente, en adéquation avec notre engagement de réduction de notre empreinte carbone de 50 %.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES de niveau 1&2 en tonnes d'équivalents CO2 des sociétés bénéficiaires des investissements	30300_GHG_Intensity_Of_Investee _Companies_Scope12_ Value	11,14	20,14	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	
		Intensité de GES de niveau 1&2&3 en tonnes d'équivalents CO2 des sociétés bénéficiaires des investissements	30340_GHG_Intensity_Of_Investee _Companies_Scope123_ Value	404,32	1 756,25	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par MSCI. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	30380_Exposure_To_Companies_A ctive_In_The_Fossil_Fuel_Sector_V alue	1%	2%	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	La politique Pétrole & Gaz en vigueur va amener progressivement une diminution de la part brune. En effet, une partie de ces investissements ont été réalisés sur des entreprises présentes dans la Global Oil & Gas Exit List d'Urgewald et seront à céder d'ici 2030.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	30420_Share_Energy_Consumption _From_Non-Renewable_Sources_Value	56,00%	-	35,00%	60,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données.
			30460_Share_Energy_Production_F rom_Non-Renewable_Sources_Value	19,00%	-	17,00%	60,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	30500_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,00	0,00%	0,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Ces informations sont publiées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données.	Absence de recul et trop faible aux de couverture pour pouvoir interpréter ces données.
			30540_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,00	0,00%	0,00%		
			30580_Energy_Consumption_Inten	0,09	0,06	18,00%	18,00%		
			30620_Energy_Consumption_Inten	0,00	1,59	0,00%	0,00%		
			30660_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,00	0,00%	0,00%		
			30700_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,06	0,00%	0,00%		
			30740_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,05	0,00%	0,00%		
			30780_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,00	0,00%	0,00%		
			30820_Energy_Consumption_Inten	0,00	0,37	0,00%	0,00%		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	30860_Activities_Negatively_Affecting_Biodiversity-sensitive_Areas_Value	2,00%	-	60,00%	60,00%	Sustainalytics, fournisseur de données, couvre cet indicateur en s'appuyant sur deux éléments : - Est-ce que les activités de l'entreprise nuisent à la biodiversité dans des zones fragiles ? - L'entreprise est-elle impliquée dans des controverses liées au non-respect de zones naturelles ces trois dernières années ? Sustainalytics estime que cette approche n'est que partielle et ne peut répondre de manière complète aux exigences réglementaires pour deux raisons : - L'accès à la base de données des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) n'est pas public, ce qui rend difficile les travaux permettant de déterminer si les activités d'une entreprise sont situés dans des zones protégées. - L'utilisation de données spatiales est nécessaire afin de permettre une évaluation exacte de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité. Ces données ne sont, aujourd'hui, pas disponibles.	Aucun investissements dans le fonds n'est effectué dans des sociétés dont certaines activités ont des incidences négatives sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. L'analyse sectorielle montre que cinq secteurs sont représentés : industrie, alimentaire, pharmacie, automobile et, dans une large majorité, l'énergie. Arkéa Asset Management anticipe que sa politique Pétrole & Gaz en vigueur aura un impact positif sur cette incidence négative avec la diminution progressive des encours sur le secteur des combustibles fossiles largement représentés dans cet indicateur.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30900_Water_Emissions_Value	0,00	0,00	0,00%	60,00%	Cet indicateur fourni par Sustainalytics n'utilise pas de données estimées. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de CSRD, peu de données sont disponibles, la plupart des entreprises ne publiant dans leurs rapports publics qu'une partie des données relatives aux polluants visés à l'article 2(30) de la Directive 2000/60/EC du Parlement européen et du Conseil ainsi qu'aux émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. Les entreprises communiquent très peu sur cet indicateur, ce qui se traduit par un taux de couverture nul. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives d'Arkéa Asset Management.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30940_Hazardous_Waste_Ratio_Value	0,06	0,09	59,00%	60,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives de d'Arkéa Asset Management.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption									
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	30980_Share_Of_Companies_Involved_In_Violation_Of_UN_Global_Compact_Principles_And_OECD_Guidelines_For_Multinational_Enterprises_Value	0,00%	0,00%	60,00%	60,00%	Cette donnée, fournie par Sustainalytics, repose sur l'utilisation des travaux de recherche menés par les analystes du fournisseur de données. Sustainalytics dispose d'un cadre d'analyse du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE permettant d'identifier les entreprises qui ne les respectent pas.	Parmi les exclusions normatives et sectorielles de la politique d'investissement d'Arkéa Asset Management, se trouve une liste d'exclusion des émetteurs contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Cette liste, établie par l'équipe de Recherche ESG, se base sur des données fournies par Sustainalytics sur un certain nombre de sociétés. Toutes les controverses identifiées par Sustainalytics relatives au Pacte Mondial des Nations Unies sont ensuite étudiées par l'équipe de Recherche qui établit une liste d'émetteurs non-conformes à ces principes. L'analyse de cette incidence négative montre que 0% des investissements couverts, concernent des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE. La Recherche ESG de Arkéa Asset Management a mené des analyses sur ces émetteurs : les pratiques en violation identifiées dans relèvent de pratiques commerciales trompeuses/déloyales qui ne relèvent pas du cadre du Pact Mondial des Nations Unies. Il a été décidé de conserver ces investissements en portefeuille, les émetteurs n'étant pas dans la liste d'exclusion Global Compact de d'Arkéa Asset Management.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	31020_Share_Of_Companies_Without_Policies_To_Monitor_Compliance_With_UNGCP_And_OECD_Guidelines_For_Multinational_Enterprises_Value	32,00%	37,51%	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics.	Nette évolution par rapport à la période précédente avec une baisse des entreprises n'ayant pas de politique de contrôle du respect des grandes normes interantionales.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	31050_Unadjusted_Gender_Pay_Gap_Value	0,13	0,18	3,00%	60,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Absence de recul pour pouvoir interpréter ces données. Les entreprises communiquent très peu sur cet indicateur, ce qui se traduit par un taux de couverture nul. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre de mieux couvrir cette incidence négative dans le futur et de l'intégrer dans la stratégie de gestion des incidences négatives de d'Arkéa Asset Management.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31090_Board_Gender_Diversity_Val ue	35,00%	34,83%	60,00%	60,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	Ratio satisfaisant en évolution positive, avec cependant un taux de couverture encore faible pour une interprétation significative de ces données.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	31130_Share_Of_Investments_Invo lved_In_Controversial_Weapons_V alue	0,00%	0,00%	60,00%	60,00%	Ces données fournies par Sustainalytics ne sont pas estimées et sont publiées par les entreprises.	En application de sa politique d'investissement et des conventions d'Ottawa, Arkéa Asset Management interdit d'investir dans des titres/ instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel. Aucun investissement n'a donc été réalisé dans des sociétés impliquées dans les armes controversés.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux									
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	31170_GHG_Intensity_Value	0,22	0,00	36,00%	36,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Afin de mesurer l'intensité de GES des pays, Sustainalytics utilise les données de PIB communiquées par la Banque Mondiale ainsi que les données d'émissions carbone disponibles dans la base EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research). Sustainalytics estime que ce calcul ne répond que partiellement au PAI 15 puisque l'ensemble des gaz à effet de serre ne sont pas pris en compte du fait de l'absence de données publiques.	-
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	31210_Number_Of_Countries_Subj ect_To_Social_Violations_Value	0,00	0,00	36,00%	36,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Les pays "connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national" sont identifiées par Sustainalytics après analyse de controverses relatives aux éléments suivants : guerre civile, répression étatique, conflit interétatique, criminalité, droit du travail, discrimination systémique. Seules les controverses les plus graves sont prises en compte lors de l'évaluation de ce PAI.	-
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	31250_Percent_Of_Countries_Subj ect_To_Social_Violations_Value	0,00%	0,00%	36,00%	36,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Les pays "connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national" sont identifiées par Sustainalytics après analyse de controverses relatives aux éléments suivants : guerre civile, répression étatique, conflit interétatique, criminalité, droit du travail, discrimination systémique. Seules les controverses les plus graves sont prises en	-
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers									
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	31290_Exposure_To_Fossil_Fuels_E xtraction_Storage_Transport_Man ufacture_Value	0,00	0,00	0,00%	0,00%	-	-
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	31330_Exposure_To_Energy- inefficient_Real_Estate_Assets_Val ue	0,00	0,00	0,00%	0,00%	-	-

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés								
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [31/03/2025]	Incidence [30/06/2024]	Couverture des actifs éligibles	Eligibilité	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée						
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée						
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée						
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	23,00%	20,16%	60,00%	60,00%	Ces données sont fournies par Sustainalytics. Le fournisseur de données évalue l'adéquation des engagements climatiques des entreprises avec le respect de l'accord de Paris sur le climat.	La part des investissements dans des sociétés de type a un peu diminué, ce qui est positif.
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)						
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires						
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)						
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)						
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)						
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)						
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)						
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (en %)						
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers						
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée						
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protègent atteinte à des espèces menacées (en %)						
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)						
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)						

Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)						
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux								
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental						
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers								
Emissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2						
		Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2						
		Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2						
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2						
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré						
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)						
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes exprimée en %						
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %						

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés								
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [31/03/2025]	Incidence [30/06/2024]	Couverture des actifs éligibles	Eligibilité	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %						
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée						
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %						
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %						
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %						
	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
		2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée						
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %						
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	4,00%	5,46%	60,00%	60,00%	Données fournies par Sustainalytics.	Grâce à sa stratégie d'exclusions normatives et l'application de filtres extrafinancier à ses investissements, Arkéa Asset Management limite son exposition aux sociétés qui ne disposent pas d'une politique en matière de droits de l'Homme. Ce PAI a été choisi comme indicateur de durabilité pour plusieurs fonds d'Arkéa Asset Management.
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %						
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des être humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %						
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %						

	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %						
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée						
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %						
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %						
	17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements						
	17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements						
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux								
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)						
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)						
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet						
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet						
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales						
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet						

Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet						
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--